



Lamotte-Beuvron

SEJOURS D'ETE 2018

La Commune organise propose différents séjours cet été :

- ☞ 4/5 ans : Au Domaine du Ciran (du 17 au 18 juillet) pour 12 enfants
- ☞ 6/7 ans : Au Centre équestre du Vinauger (du 9 au 13 juillet) pour 20 enfants
- ☞ 8/11 ans : Au Centre équestre du Vinauger (du 16 au 20 juillet) pour 20
- ☞ 12/14 : Au Centre équestre du Vinauger (du 23 au 27 juillet) pour 20
- ☞ 10/14 ans : Au centre UCPA de Bombannes (du 9 au 13 juillet) pour 16 enfants

	Domaine du CIRAN	Centre équestre du Vinauger	Centre UCPA de Bombannes
de 0 à 669 €	45 €	100 €	200 €
de 670 à 819 €	50 €	120 €	220 €
de 820 € à 999 €	60 €		240 €
supérieur à 1 000 €	70 €	140 €	

Les familles bénéficiaires de la CAF et ayant un QF inférieur à 700 € pourront bénéficier de bons vacances. Se rapprocher de la CAF pour plus d'informations.

Modalités d'inscriptions aux séjours :

- Un acompte de 50 % du coût du séjour devra être versé par les familles. Le solde sera à régler à réception de la facture à la fin du mois de juillet.
- Les inscriptions s'effectueront selon l'ordre d'arrivée des familles et dans la limite des places disponibles, directement au Guichet Famille et selon un calendrier qui leur sera communiqué. Aucune réservation via le portail famille
- Les familles devront être à jour de leur facture au moment de l'inscription ainsi que le jour du départ.
- Une liste d'attente sera établie
- En cas d'annulation 8 jours avant le début du séjour, il sera remboursé à la famille l'acompte versé, déductions faites des frais de transport, d'hébergement, de restauration et des activités engagés par la commune